



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1957

Atribution d'une subvention de 25 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des Entretiens Jacques cartier - Année 2022 -
Approbation d'une convention

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1957 - ATRIBUION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 € A LA FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE LYON, SISE 35 RUE DE MARSEILLE A LYON 7E, POUR L'ORGANISATION DES ENTRETIENS JACQUES CARTIER - ANNEE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1992, la Ville de Lyon apporte une contribution financière aux Entretiens Jacques Cartier, qui sont organisés chaque année par l'association « Centre Jacques Cartier ». Les Entretiens Jacques Cartier sont un événement francophone unique dans les relations qui unissent la Ville de Lyon à sa ville partenaire, Montréal, et plus largement, la France à la région francophone du Québec. Ils favorisent les échanges et les coopérations entre institutions universitaires, organismes de recherche, associations et entreprises de France et du Canada.

L'association « Centre Jacques Cartier » (CJC), dont le siège est situé 26 place Bellecour à Lyon 2^{ème}, a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, Montréal et plus généralement, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Québec.

L'association CJC est constituée de deux membres uniques, des fondations, l'une française et l'autre québécoise. La fondation française, dénommée Fondation « Centre Jacques Cartier France » réunit tous les partenaires français, tandis que son homologue, la Fondation « Centre Jacques Cartier Québec », réunit les partenaires canadiens.

La Fondation « Centre Jacques Cartier France » est une fondation abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint-Etienne. En tant que fondation abritée, la Fondation Centre Jacques Cartier France ne peut percevoir directement des subventions. C'est la Fondation pour l'Université de Lyon, en tant que fondation abritante, qui perçoit les contributions financières et les reverse à l'association « Centre Jacques Cartier » pour l'organisation des Entretiens.

I- Retour sur l'édition 2021 des Entretiens Jacques Cartier :

Pour répondre aux contraintes de la pandémie de Covid-19, les EJC, initialement planifiés pour octobre 2021 en Région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand) et composés d'une quarantaine d'évènements (colloques, tables-rondes, ateliers, réseautage) ont finalement pris la forme d'un point étape en mai 2021 en virtuel sur la plateforme événementielle des EJC. L'évènement en présentiel, les EJC - La Rencontre, n'a pas pu être maintenue, en raison de la remontée de l'épidémie à l'automne 2021.

Il a été cependant lancé un nouveau cycle d'évènements « Trait d'union ». Ce cycle permet, de manière mensuelle, de mettre en avant à la fois les partenariats historiques,

mais aussi de créer des rencontres avec de nouveaux partenaires moteurs, de nouvelles collaborations. Ces webinaires abordent des sujets divers, toujours d'actualité pour être au plus proche des besoins du citoyen et répondant aux enjeux des partenaires.

Enfin, le CJC a fait évoluer sa gouvernance, en lançant un nouvel organe : le Comité de Programmation et de Prospective, composé de différentes catégories de partenaires issus du secteur académique, des collectivités territoriales et des acteurs économiques. Ce comité s'est vu attribuer un rôle de conseil et prospective, avec une vision à long terme sur le contenu des projets, échanges et des sujets innovants à développer par le CJC.

Par délibération n° 2021/1005 du 8 juillet 2021, une subvention de 25 000 € avait été allouée à la Fondation pour l'Université de Lyon, en tant que fondation abritante, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier 2021.

II- Préparation des Entretiens Jacques Cartier 2022 :

Après deux années marquées par des restrictions importantes, notamment en matière de déplacements, l'année 2022 s'ouvre avec de nouveaux défis : le retour en présentiel pour son évènement phare, les EJC - La Rencontre et sa 34^{ème} édition (l'édition de 2021 n'ayant pas eu lieu) et un changement à la direction générale.

Les EJC sont un espace de dialogue et de regards croisés entre les acteurs des mondes universitaires, de la recherche, économiques, institutionnels, scientifiques, associatifs et groupements citoyens. Ils sont l'évènement phare du CJC.

Le Comité de Programmation et de Prospective, mis en place en 2021, a opéré une révision en profondeur de l'appel à projet annuel du CJC en vue de préparer la programmation des EJC 2022. Ce nouvel appel à projet est donc à présent recentré autour de 4 thématiques (au lieu de 8 dans la version précédente), reflétant les enjeux et préoccupations des partenaires du CJC et permettant de répondre aux besoins de la société :

- la santé et les sciences de la vie ;
- les enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies ;
- les enjeux économiques et écoresponsables ;
- la culture et la société.

Chaque thématique est déclinée annuellement autour de sujets prioritaires, définis par les membres du Comité de Programmation et de Prospective. Ainsi pour l'année 2022, ils sont les suivants :

- santé et sciences de la vie : Forces et faiblesses : quelles sont les leçons à apprendre de la pandémie ?
- enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies : Comment composer avec les défis technologiques, légaux, éthiques, et d'éducation publique ?
- enjeux économiques et écoresponsables : Comment allier écoresponsabilité, innovation et économie ?
- culture et société : Équité, diversité, et inclusion, quels objectifs et comment les atteindre ?

L'appel à projet lancé en juin 2021 a permis de sélectionner 23 projets qui constitueront la programmation des prochains EJC – La Rencontre qui se tiendront au Québec et chez les partenaires francophones canadiens du 28 au 30 novembre 2022.

En parallèle des Entretiens, le CJC poursuivra en 2022 le cycle d'évènements Trait d'union, initiés en mars 2021 permettant de réaliser des rencontres sous forme de webinaires mensuels autour de sujets d'actualités.

L'année 2022 est également celle du renouvellement de l'équipe opérationnelle du CJC avec le départ de la directrice générale en mars 2022 et son remplacement au 1er avril 2022.

Les Entretiens Jacques Cartier présentent un intérêt local pour la Ville de Lyon car ils renforcent son partenariat avec la Ville de Montréal et favorisent une meilleure connaissance des bonnes pratiques montréalaises, à travers la mobilisation et la rencontre de nombreux élu.es et représentant.es du monde économique, culturel et universitaire lyonnais et montréalais. En outre, la participation de nombreuses organisations de la société civile lyonnaise renforce l'image et le dynamisme de la Ville de Lyon. Enfin, cette manifestation contribue à sensibiliser les citoyens et citoyennes lyonnais.es sur les liens importants existants entre Lyon et Montréal, sur les coopérations universitaires qui résultent de ces Entretiens et sur les valeurs d'ouverture et de partage que représentent l'espace francophone et son interculturalité.

En 2022, la Ville de Lyon souhaite ainsi soutenir l'association « Centre Jacques Cartier » (CJC), via la Fondation pour l'Université de Lyon, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier.

Afin de permettre la préparation et l'organisation par l'association « Centre Jacques Cartier » de ces Entretiens Jacques Cartier, dont le budget prévisionnel s'élève à 500 500 € la Ville de Lyon propose d'allouer une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2022, à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), en tant que fondation abritante de la CJC. La FPUL s'engage, pour le compte de la Fondation Centre Jacques Cartier France, à reverser l'intégralité de la subvention à l'association Centre Jacques Cartier France. La subvention affichée en 2022 est stable par rapport celle de l'année 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 25 000 € est allouée à la Fondation pour l'Université de Lyon, située 35 rue de Marseille à Lyon 7^{ème}, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier 2022.

- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation pour l'Université est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'opération ACTEURS, programme LOCAUXRI de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET